

ASSEMBLEE GENERALE 2011 de l'AVEPS à Puidoux

5 novembre 2011

Bonjour - bienvenue

- M. Kim Egger ouvre la séance à 9H10 et souhaite la bienvenue à chacun au nom du comité. Il salue la présence des personnalités suivantes
 - M. Alain Bouquet, directeur général de la DGEO
 - M. Jean Mauerhofer, directeur des écoles du cercle de St Saphorin, Rivaz, Chexbres et Puidoux
 - M. Nicolas Imhof, chef du SEPS
 - Les conseillers et adjoints pédagogiques officiant au SEPS :
 - M. Christophe Bottfield
 - M. Florian Etter
 - M. Toni Pacifico
 - M. Raoul Vuffray
 - M. Patrick Badoux, représentant de l'ASEP et du GRT
 - M. Jacques Daniélou, président de la SPV
 - M. Yves Froidevaux, secrétaire général de la SPV

Il note l'absence de Marco Astolfi, représentant de l'ISSUL, qui a pris la peine de s'excuser, tout comme d'autres membres.

L'assemblée observe une minute de silence pour honorer la mémoire des membres décédés durant l'année : MM. Roland Beauverd, Jacques Cuany, Gilbert Descombes, Bernard Matthey, Daniel Seydoux et Camille Gaillard.

Kim a le plaisir de nous annoncer que notre assemblée 2011 réunit 73 membres actifs, repartis de la manière suivante, pour un total de 41 établissements représentés (pour rappel, 2008 : 34 ; 2009 : 48 ; 2010 : 30) :

- | | |
|----------------------|-------------------------------|
| • mixtes : 19 | • écoles professionnelles : 3 |
| • primaires : 4 | • HEP : 1 |
| • secondaires I : 9 | • ISSUL : 1 |
| • secondaires II : 4 | |

0. Allocutions

a. Mme Claudine Dutoit, présidente de l'AVEPS

Notre présidente ouvre les allocutions de manière très poétique. Son texte rythmé et chaleureux nous charme et nous motive pour la suite. Elle met l'accent sur la force des filles majoritaires au comité, et annonce qu'une ou deux aides masculines sont recherchées.

« En guise de fin et de conclusion, forts et dynamiques nous persévérons, motivés, préparés, structurés nous resterons, et que vive l'AVEPS à l'unisson ».

b. M. Jean Mauerhofer, directeur de l'établissement scolaire de Puidoux-Chexbres

M. Mauerhofer nous offre les salutations de la commune de Puidoux et de son établissement.

Il présente les limites géographiques larges de cet établissement du Lavaux, qui couvre une grande zone. Les transports scolaires sont assurés par six bus, sans l'aide de transports publics.

Il fait part de ses soucis de direction avec mise en place d'Harmos pour l'EPH et se demande comment le tout va être organisé. Enfin, il nous livre son souci au sujet de la formation des nouveaux collègues du primaire, qui sortent de la HEP sans avoir eu aucune formation pour l'EPH. Ils ne peuvent donc pas enseigner cette branche. Pour combler cette lacune, ces jeunes enseignants peuvent suivre une formation supplémentaire sur 20 demi-journées sur l'année pour rattraper cette lacune. Ceci implique énormément d'investissement de la part de ces derniers (lors de leur 1^{ère} année d'enseignement) et de grands problèmes d'organisation de remplacements. Il déplore cette solution qui n'en est pas une pour lui. Il conclut en soulignant l'importance d'avoir des personnes qualifiées et compétentes pour cette branche, y compris pour les plus jeunes enfants.

c. M. Nicolas Imhof, chef du SEPS

Notre chef de service revient sur les points importants de l'année écoulée et expose les champs d'action du SEPS concernant l'avenir.

- La Loi fédérale a été acceptée, avec le maintien du caractère obligatoire aussi bien à l'école obligatoire qu'au secondaire supérieur, et ceci à raison de trois périodes hebdomadaires.

Il souligne l'importance de cette reconnaissance pour notre discipline et salue l'important travail de notre organisation faîtière, l'ASEP.

Il relève qu'il ne reste « plus que » la mise en application à surveiller de prêt. La procédure de consultation lancée par l'Office fédéral du sport vient d'être déposée dans les bureaux du SEPS. Le délai de consultation est fixé à fin janvier 2011. Une décision sera prise l'année prochaine.

- La Loi cantonale sur le sport n'existe toujours pas, même si le contenu est quasiment bouclé. Son élaboration finale a malheureusement été reportée à cause d'une multitude de facteurs différents (hors sport scolaire).

Cette loi est prête et prévoit les trois heures de sport à l'école obligatoire. Il en résulte le problème des infrastructures et des salles de sport à construire, avec des coûts pas toujours possibles à assumer pour les communes.

- Pour Harmos, le SEPS est fréquemment questionné sur la place et le rôle des enseignants spécialistes en éducation physique au cycle de transition. Il rappelle

cependant que ce n'est pas lui l'employeur et ne peut donc pas prendre une telle décision.

Par contre, il réitère son soutien pour l'intervention de ces derniers à ce niveau. Ceci pour des raisons de sécurité, mais aussi pour la plus-value apportée par le MEP aux élèves de cette catégorie d'âge.

- Le plan d'étude Romand (PER) quant à lui devrait entrer en vigueur en été 2012, dans la « catégorie » corps et mouvement. Si la logique d'une telle association est évidente - il faut manger pour faire du sport - la logique pédagogique l'est beaucoup moins.

Une réflexion est actuellement menée sur ce sujet par un groupe de travail issu du SEPS et de la Direction pédagogique de la DGEO impliquant des enseignants du terrain ou des instituts de formation (HEP). Ils planchent sur des questions telles que : Quel sera le rôle du MEP ? Quels seront les messages à faire passer ? A qui et comment ?

Les conseillers et adjoints pédagogiques travaillent donc sur ce PER et ses conséquences et prévoient dans un deuxième temps de revoir les programmes d'établissement.

- La LEO, nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire a été acceptée par le peuple le 4 septembre dernier. Un grand chantier s'ouvre pour l'école vaudoise avec la préparation du règlement d'application et la mise en œuvre de la réforme.

Concrètement, deux éléments concernent le sport :

- Article 109 : qui prévoit une communication spécifique pour l'évaluation de notre branche. Il faudra donc repenser la structure des livrets d'EPS. Un groupe de travail va être mis en place et M. Imhof remercie déjà ceux qui seront prêts à se lancer dans cette « aventure ».

- Plusieurs articles donnent enfin un cadre légal aux structures sport-études. Il conviendra de discuter des facilités octroyées aux sportifs d'élite et repenser calmement à ce qui est proposé aujourd'hui et ce que l'on veut pour demain.

- Le dernier guide des mesures de sécurité date de 2007. Presque cinq ans plus tard, des modifications doivent être insérées, notamment sur les points du brevet de natation et du CSA (contrôle de sécurité aquatique).

Notre guide très cadrant est cité en exemple par le Bureau de prévention des accidents (BPA), mais doit évoluer. Une réflexion est menée quant à sa forme, version papier ou disponible sur Internet ?

- Les journées suisses de sports scolaires sont des manifestations de grande envergure, où compétition rime avec plaisir.

M. Imhof ne peut que nous encourager à y participer, d'autant plus que le SEPS prend en charge tous les frais de participation des élèves vaudois. Le bureau réfléchit d'ailleurs à une éventuelle candidature, pour augmenter la participation, car la dernière remonte à Lausanne, en 1990.

- Les journées vaudoises rencontrent à nouveau le succès mérité, notamment avec celle d'athlétisme, avec 38 équipes.

À noter que celles-ci ne peuvent se développer sans l'engagement financier de la DGEO (salaires) des communes (déplacements), du SEPS avec le relais de l'AVEPS (frais d'organisation) et surtout sur le terrain par les MEPS.

Il rappelle le rôle déterminant de l'AVEPS comme courroie de transmission auprès des membres mais aussi des autres enseignants.

- Plus brièvement, il faut savoir que des tests de condition physique, destinés à tous les élèves de première année du gymnase sont reconduits pour la deuxième année consécutive.

Un DVD de démonstration du test a été créé. Le but est de récolter une base de données intéressante pour évaluer le niveau de force, souplesse et endurance des jeunes de cette tranche d'âge.

Des podomètres (au nombre de 600) sont disponibles pour les établissements scolaires pour mener des activités en lien avec l'endurance et la santé. Des fiches didactiques sont en cours d'élaboration.

Enfin, l'avenir de la revue « Espace pédagogique » doit être évalué : un sondage sur l'intérêt de la publication de cette revue nous parviendra prochainement ; encouragement à y répondre.

d. M. Michel Pirker, chef du secteur J+S Vaud

- Depuis 2006, le doublement des subsides par le fond du sport n'a pas eu de grande incidence sur le nombre de camps, qui est resté relativement stable, mais a influencé l'encadrement, qui évolue avec un nombre grandissant de moniteurs J&S.

Nous pouvons donc nous réjouir d'avoir de plus en plus de gens qui se sont formés, ce qui a pour conséquence d'augmenter la qualité et la sécurité desdits camps.

D'un point de vue financier, les subsides alloués l'année dernière correspondent à 1'325'950.-

D'un point de vue pratique, les cours de perfectionnement sont très vite complets. C'est pourquoi un CP de ski a été ajouté en décembre, car tous les moniteurs doivent renouveler leur reconnaissance avant l'hiver, en l'espace de quelques week-ends seulement.

Le programme d'encouragement au sport de la confédération a énormément évolué. En plus de la tranche d'âge « classique », 10-20 ans, vient s'ajouter le sport pour les adultes. La formation de l'ESA (sport pour les adultes) est soutenue par le canton, mais les cours ne reçoivent pas les mêmes subsides. Quant à J&S Kids, les directives « rigides » en lien avec cette tranche d'âge vont s'assouplir, pour simplifier les exigences. Par exemple, des activités polysportives pourront se dérouler dans le même lieu ou le même cadre.

Enfin, une formation de « coordinateur sportif » a déjà été suivie par des MEPs du canton (qui débouche, par exemple dans la commune de Morges, à l'engagement d'une telle personne pour faire le lien entre le sport scolaire et le sport associatif).

e. M. Jacques Daniélou, président de la SPV

- M. Daniélou commence son allocution sur le thème de la LEO fraîchement votée. Il rappelle que la SPV a lutté pour la LEO, mais surtout et avant tout contre Ecole 2010.

Il(s) s'estime(nt) content(s) du résultat, mais désormais garant(s) du futur. Ceci implique une grande responsabilité quant à la mise en œuvre de cette loi.

Sa mise en application devra clarifier, entre autres, le règlement et la question du cahier des charges des enseignants (ces points sont débattus par le comité de la SPV et par le biais de la conférence des présidents des associations, à laquelle notre présidente se joint pour défendre notre point de vue).

En plus, elle impliquera des négociations au sujet de la loi sur le personnel. Par exemple, avec les questions suivantes : 25 ou 28 périodes au secondaire ? La présence de tel ou tel maître pour telle ou telle branche ou tel ou tel type de classe ?

À noter que M. Daniélou nous confirme que la SPV soutient fermement l'AVEPS quant à la présence de spécialistes EPS aux futurs degrés 7-8 (CYT actuel). La SPV s'engage à être porteuse de ce message, sans ambiguïté.

De même, le sujet de l'intégration des élèves de classes spécialisées doit être pris en compte et des solutions « supportables » envisagées.

- Diplômes divers : le 9 décembre, une rencontre avec la cheffe du Département est agendée, avec la présence de notre présidente, pour faire entendre nos positions.
- Question de l'adhésion de l'AVEPS à la SPV, qui est récurrente depuis son acceptation. M. Daniélou rappelle qu'on est entré dans la problématique par le biais technique en adaptant les statuts, ce qui paraît simple. Mais ceci a induit une concurrence avec d'autres associations syndicales et induit des problèmes d'appartenance.

Il propose donc de poser la question de l'appartenance de l'AVEPS à la SPV sur une autre AG ou lors d'une séance plénière, qui doit aboutir sur une décision tranchée, sur laquelle nous ne reviendrons plus !

Il rappelle les gains obtenus par la SPV (par exemples, les 3 périodes au gymnase) et rappelle également l'intérêt de cette collaboration. Pour conclure, il dit que la SPV est prête à faire un pas dans notre sens « car nous avons besoin de vos conseils sur le terrain et vous avez besoin de notre soutien ».

f. M. Patrick Badoux, représentant de l'ASEP et du GRT

- Il relate le travail incroyable du comité de l'ASEP, notre comité central, pour faire accepter la modification de loi pour la surveillance des trois heures d'EPH par la Confédération et non pas par les cantons. Combat qui a abouti à un succès mérité. Cela implique des droits ; nous devons nous appuyer sur cette loi pour défendre ces 3 heures.

Cependant l'ASEP ne peut pas mener des actions juridiques contre des cantons qui ne respectent pas cette loi (cf. Bâle et Lucerne avec diminution d'heures au secondaire II). Ils ne peuvent « que » soutenir des actions individuelles, qui doivent venir des élèves et étudiants touchés.

L'ASEP a des devoirs, notamment en promouvant un enseignement de qualité, au travers d'une formation continue riche et variée et d'une formation initiale solide pour jeunes enseignants.

- Pour le projet de l'ordonnance fédérale qui est en consultation, deux points ont retenu l'attention de l'ASEP :

- les 110 heures d'EPS prévues pour le secondaire II. (chiffre estimé, mais d'où vient-il ?)

- le diplôme Bachelor équivaut à l'ancien Diplôme fédéral I. Les cantons vont donc pouvoir s'appuyer sur cet article (par exemple, NE qui a reconnu le Diplôme fédéral 1 au niveau de Bachelor).

- Quant au plan d'étude romand, sa mise en place se fait dans tous les cantons.

- M. Badoux explique que la formation continue est relativement bien fréquentée.

Son seul regret est, que la formation continue de la HEP du mois de septembre rencontre beaucoup de succès, mais que les MEPs ne vont pas plus loin. Il regrette qu'il y ait toujours aussi peu de Vaudois aux cours proposés par l'ASEP.

- Il nous fait part du grand succès du congrès pédagogique de Macolin de juillet 2011, ceci principalement du côté des Alémaniques. Il regrette la trop faible participation du côté des Romands.

Fort de ce succès, ce congrès sera reconduit en 2013, le 2 et 3 septembre.

1. Procès verbal de l'assemblée générale 2010 à Ollon

- Kim prend le temps de faire une petite parenthèse pour expliquer le renouveau graphique du logo de l'AVEPS, qui est projeté à l'écran : magnifique !

Ce logo a été réalisé par la sœur de Carole Du Bois et met en avant les 2 points suivants : le vert pour l'association vaudoise et, en son centre, le sport en mouvement avec une multitude de symboles.

- Le PV est paru dans l'édition n° 217 du Contact de décembre 2010 est accepté sans modification et nous remercions Julie Nicollier pour sa rédaction.

2. Etat des membres

À ce jour, notre association compte 277 membres actifs, 5 membres d'honneur et 121 honoraires, 3 maîtres des écoles professionnelles ainsi que 2 maîtres en congé.

2.1 Remise des diplômes aux Jubilaires

Les diplômes sont remis aux collègues qui ont 25 ans d'appartenance à l'AVEPS, c'est-à-dire depuis 1986.

M. Philippe Choffat et Mme Dominique Martin-Fahrni viennent devant l'assemblée pour recevoir leur diplôme.

Mme Hena Nieumunster, absente, devient également jubilaire.

Félicitations à nos collègues pour cette longévité au sein de notre association.

2.2 Remise des diplômes aux membres retraités

Certains de nos collègues bénéficient d'une retraite bien méritée. Deux sont présents aujourd'hui dans cette salle et sont priés de s'avancer afin que le comité leur remette une petite attention :

- a. Jean Longchamp
- b. John Métral

Ont pris la peine de s'excuser :

- c. Eric Barbezat
- d. Roland Pezzi

Ces personnes obtiennent le titre de membre honoraire. Kim leur adresse à tous nos bons vœux pour la suite, ainsi que nos félicitations.

2.3 Admissions – démissions

Nous avons aujourd'hui 4 admissions. Parmi, ces nouveaux membres, Stéphanie Jobin et Steve Bécholey sont priés de se lever, afin que l'on puisse découvrir leur visage. Quant à Stéphanie Conti et Kevin Widmer, nouveaux membres également, ils se sont excusés.

Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre association qui se bat pour notre métier. Et qui sait, peut-être serez-vous une fois ou l'autre au sein du comité !

Cette année, nous devons déplorer 7 démissions.

3. Discussions des rapports

Les 4 premiers rapports, qui sont parus dans le dernier contact, sont discutés.

3.1 Rapport de la Présidente

3.2 Rapport du Responsable technique

3.3 Rapport de la Responsable promotion et publicité

3.4 Rapport du Secrétaire

Les membres de l'assemblée acceptent ces 4 rapports en levant la main.

Kim remercie les différents protagonistes pour le travail effectué tout au long de l'année.

3.5 Rapport de la Caissière et des vérificateurs des comptes

- Mme Sybille Roch nous donne quelques informations sur la situation financière de notre association, à l'aide d'un tableau récapitulatif projeté. Le bénéfice de l'exercice de 2010-11 est de 2'929,25.
- Annabelle Grandchamp nous fait part du rapport des vérificateurs des comptes et précise l'excellent travail effectué par notre caissière.

Un membre relève l'excellent travail effectué par notre responsable publicité. La recette passe d'environ 3'000.- en 2009-10 à plus de 11'000.- en 2010-11 ! Les rapports du caissier et des vérificateurs sont unanimement acceptés.

Par cette acceptation, décharge est donc donnée à la caissière ainsi qu'aux vérificateurs des comptes que nous remercions pour leur travail.

3.6 Budget 2011 – 2012

- Sybille Roch nous présente le nouveau budget
Selon son analyse, l'association se porte bien et fait même chaque année un petit bénéfice.
Le budget est accepté tel quel, sans avis contraires, ni abstentions.

3.7 Lecteur le plus assidu de Mister Choc et Miss Ola.

La parole est donnée à Pierre-Olivier Brunner. Avec toujours autant d'humour, il nous fait part des réponses qu'il fallait donner pour être en lice pour le gain dudit concours. Les réponses les plus farfelues ou les plus longues explications nous sont exposées. Plusieurs participants se voient offrir des « pièces de monnaie en chocolat ». Une seule participante a réussi à résoudre les 4 énigmes, à savoir Mme Monique Dufour, qui reçoit un ligot d'or en ... ! Bravo à cette valeureuse gagnante !

4. Elections

Comme vous avez pu le lire dans les derniers Contacts, notre association peine toujours autant à trouver des membres volontaires pour son comité.

Cette année, 3 postes sont à renouveler : (vice-président), caissier et rédacteur. Cependant, il est envisageable d'entrer au comité en tant que membre avec comme rôle de pouvoir prendre certaines tâches ponctuelles telles que les relations AVEPS-SPV, etc. Notre association a besoin de volontaires prêts à s'engager pour elle !

Avant de reprendre l'ordre du jour avec le point 4.1, Carole Du Bois demande à prendre la parole pour donner quelques précisions concernant les recettes de la

publicité. L'augmentation du compte publicité provient, entre autres, du changement de mode d'encaissement. Il y a certes des annonceurs supplémentaires, mais Carole tient à souligner qu'elle a bénéficié du travail excellent d'Alexandre Cuche.

4.1 Election au Comité :

- Une bonne nouvelle, Jacques Rubatel, nouveau membre 2010, accepte de rejoindre notre comité.

Il se présente brièvement : il enseigne à Echallens et dit adorer exercer son métier. Il est donc prêt à s'engager pour le défendre et le promouvoir.

- Remerciements aux membres sortants : Sybille Roch pour la caisse et Anouk Nussbaum pour le poste de rédacteur en chef. Anouk est cependant d'accord de garder son mandat de Webmaster.

Présidente : Claudine Dutoit

Vice-président ou membre :

Caissière : Sybille Roch, mais en mandat extérieur (= ne participe pas aux séances)

Promotion – publicité : Carole Du Bois

Secrétaire : Carlos Fidalgo

Responsable technique : Raphael Blanchard

Webmaster : Anouk Nussbaum

Rédacteur :

4.2 Élections des Vérificateurs des comptes

- Pierre-Olivier Brunner passe 1^{er} vérificateur.
- Dominique Fahrni passe 2^e vérificatrice.
- Alexandre Cuche est nommé en tant que suppléant qui officiera d'ici à 2 ans.

4.3 Élection du Bureau de l'assemblée

Notre Bureau ayant été complété il y a 2 ans, Julie Nicollier en tant que secrétaire, Nicole comme vice-présidente et votre serviteur continuent leur mandat respectif.

4.4 Élection des Délégués

- a. Claudine remercie le délégué sortant : Pierre Meylan
- b. Mise au concours de ce poste de délégué SPV. (= 1 journée au mois de juin pour représenter l'AVEPS à la SPV, 6 juin 2012 à Grandson). M. Olivier Grivel accepte ce mandat.
- c. Luc Vittoz quitte son mandat au SER (niveau en dessus de la SPV : 2 assemblées par année). Anne-Lise Marguerat accepte de reprendre celui-ci.

Les délégués représentent l'AVEPS auprès de la SPV.

Merci à Nicolas Lanthemann, Marianne Jaquemet, Anne-Lise Marguerat Guilain et Gianpaolo Patelli pour leur engagement dans ce rôle.

5. Dossiers en cours

5.1 État de notre association : Carlos Fidalgo

Le nombre de membres actifs est stable (moins trois membres). Il précise que quelques erreurs peuvent apparaître (changement d'adresse, de nom, ou même décès !) à cause du fichier transmis tous les 3 ans à un-e autre secrétaire. Ainsi, des informations concernant ces changements ne parviennent pas toujours jusqu'au secrétaire du comité. Il promet d'essayer de régler les « bugs » rencontrés jusque-là et de tenir à jour le plus scrupuleusement possible ledit fichier.

5.2 Le diplôme fédéral 1 de Lausanne : Claudine Dutoit

Comme nous le rappelle notre présidente, on avance sur des œufs. Elle nous signale par ailleurs que des collègues d'autres cantons rencontrent les mêmes soucis.

- La parole est donnée à Jean-Marc Besençon pour qu'il nous explique où en est son recours. Pour mémoire, il nous énonce le déroulement des faits depuis le début. Je le cite :

« - Janvier 2009

Recours auprès du TRIPAC concernant le nouveau contrat de travail établi par l'Etat de Vaud. Dix-neuf collègues sur les peut-être deux cent cinquante concernés (le nombre exact n'est pas connu) ont fait recours, comme moi.

- Octobre 2010

Citation à comparaître au TRIPAC pour une séance de conciliation Etat de Vaud-Employé. Les recours au Tribunal des Prud'hommes se font exclusivement individuellement (pas de possibilité pour une corporation de réagir collectivement). Je me suis donc retrouvé sur le devant de la scène pour un procès type dont l'issue ferait, si elle est positive, jurisprudence. J'ai pris contact avec la SPV qui m'a assuré la prise en charge des frais de justice ainsi qu'un accompagnement conseil.

Mes remerciements à Yves Froidevaux pour ses conseils avisés et son accompagnement apprécié.

- Compte-rendu de la conciliation

Présents :

- pour l'Etat de Vaud : M. Christen, directeur de la DGEO ;
- pour le recours : M. Froidevaux, secrétaire général de la SPV et M. Besençon.

Nous reformulons **la raison du recours**. Nous refusons **la non-conformité des titres en rapport avec la fonction comme stipulé dans ce nouveau contrat**, ainsi que les conséquences professionnelles et financières qui en découlent. Nous demandons à l'employeur de justifier le fait que notre formation académique et validée par les autorités ne soit plus reconnue dans ce nouveau contrat. Nous rappelons qu'il s'agissait de la formation exigée pour un poste de MEP dans l'enseignement obligatoire. En réponse, la DGEO valide le titre de pédagogie générale de notre cursus comme un Bachelor de généraliste mais bloque sur la reconnaissance du brevet MEP.

- Suite à cette " non-conciliation attendue", nous décidons de demander l'aide d'un professionnel de la loi en la personne de Maître Chavanne ceci afin de pouvoir faire respecter nos droits. Maître Chavanne est déjà engagé par nos différentes associations du personnel dans différents recours du même type que le nôtre et est spécialisé en droit du travail. Il fait partie de l'étude d'avocat de Maître Recordon ce qui est aussi un gage de qualité.
- J'ai alors demandé un financement à l'assemblée de l'AVEPS pour le paiement des honoraires de notre avocat. L'assemblée générale 2010 accorde à l'unanimité un premier financement de 5000.- pour la défense et la reconnaissance du brevet 1 de MEP à l'Unil.
- Une semaine avant la date du 29 novembre, date de l'audience au TRIPAC, l'Etat de Vaud demande le report de l'audience. Depuis, silence radio, ... aucune nouvelle convocation à ce jour.
- Depuis le report du procès en novembre, nous avons Maître Chavanne et moi-même exploré la piste de la reconnaissance de notre formation brevet fédéral 1 par l'Unil. Si nous obtenons cette validation sans condition cela simplifierait la suite des opérations. Il devrait y avoir une réponse pour le 8 novembre. »

Pour conclure, Jean-Marc Besençon explique qu'il n'a aucune expérience similaire, mais pressent bien que cette affaire ne va pas se décanter rapidement.

Il soulève d'ailleurs le fait que plusieurs collègues lui téléphonent pour avoir des conseils. Par exemple, une question récurrente de la part de ces collègues : dois-je payer une avance de frais ? ou démarrer un autre procès ? Il leur répond qu'ils doivent décider cela avec leur association. Il sait que certains ont demandé un report d'audience vu que « son » cas serait un modèle.

- Yves Froidevaux, SPV, donne des précisions par rapport à ce cas exemplaire, qui devrait faire jurisprudence pour les autres cas. Attention prudence, car d'autres recours peuvent différer légèrement d'un cas à l'autre, au-delà du principe général.

Il revient sur des problèmes de communication aux recourants : différence de calcul d'avance de frais selon les cas et l'écart par rapport à la retraite, ou pas de demande d'avance de frais du tout ! Un courrier, relu par l'avocat de la SPV, leur a été envoyé, avec des précisions sur la procédure. Grâce à cela, la majorité des cas se sont vu accordés une suspension, en parallèle au recours de J-M Besençon, mais d'autres se la sont vu refusée, car ils sont considérés comme des cas différents.

Il rappelle qu'il répond volontiers aux questions par téléphone, mais que l'accompagnement concret est réservé aux membres de l'AVEPS !

- M. Froidevaux termine son intervention en nous informant qu'il gère un autre procès TRIPAC pour un MEP vaudois (qui vient de Bâle), car il enseigne 28 périodes en tant que spécialiste !
- Marc Wertz, enseignant à Vevey, prend la parole. Il a fait recours comme J-M Besençon, étant dans le même cas. Il a reçu une convocation à comparaître au TRIPAC pour le 22 novembre. Cependant, lui n'a jamais reçu d'avance des frais.

(= flou total). Il a demandé un report d'audience, au demeurant refusé par notre Service du personnel. La raison est que les arguments ne sont pas identiques à ceux du recours de J-M Besençon. Selon lui, ils sont « dans le même bateau » et ne devraient pas être traités différemment, sauf si on joue sur les mots, à la virgule près !

Il faut rappeler que l'argumentation principale de J-M Besençon est **la non-conformité des titres en rapport de la fonction.**

Question : pourquoi ces 2 cas ne sont pas acceptés ensemble ?

Notre présidente, Claudine D., prend note et dit continuer de suivre ce dossier de près.

- Patrick Badoux, pour le GRT, rappelle les éléments suivants :
 - La demande de J-M Besençon à l'Unil avec demande de reconnaissance du BF1 avait déjà été faite par l'ASEP (25.08.2010). La réponse de l'Unil avait été claire et négative.
 - Depuis lors l'ETH de Zurich a reconnu ses anciennes formations, par exemples avec les BF2 à équivalence Master. Ceci contredit ce qu'avait répondu l'Unil, qui stipulait qu'aucune reconnaissance ne pouvait se faire sur le plan national.
 - Le canton de NE, a réglé le problème : tous les BF1 sont reconnus à l'équivalence d'un Bachelor, pour les classes salariales. Attention ce cas pourrait faire jurisprudence, mais le problème est qu'à l'Unil le BF1 se faisait sur plus de semestres (6 au lieu de 4) !
 - À Bâle, il y a des recours de non-conformités des titres au secondaire II par rapport à d'autres branches : 10 ans après ils ont eu gain de cause pour obtenir les mêmes salaires (= payés rétroactivement). La patience est donc de mise !
 - En Valais, ils ont tous les mêmes nombres de périodes toutes branches confondues (23 périodes).
- Pour conclure, il convient de noter une démarche importante menée par le GRT avec le soutien de l'AVEPS :
 - Une lettre a été envoyée à Mme Chassot, présidente de la CDIP, pour demander une équivalence Master pour les BF1. Patrick Badoux explique qu'il préfère carrément demander beaucoup pour obtenir peu ! Ceci grâce à l'argumentation suivante : nombre de semestres d'études plus élevé à Lausanne, la notion de mémoire, et avec l'appui du dossier fait par Alain et Serge, qui montre que le nombre de crédits de formation est presque équivalent au Master.
- Précision de Luc Vittoz, qui explique qu'à NE les sortant de l'Unil sont « sous-payés », car ils sont 5 classes en dessous des autres licenciés.

5.3 Modifications des statuts chapitre 3 art. 3a, 3c et chapitre 8 art. 21 : Claudine Dutoit

Marcel Favre et Luc Diserens proposent encore une petite modification pour l'article 3 c.

L'article 26, qui fait mention de ces modifications est mis à jour.

Luc Vittoz précise qu'on peut admettre ces changements de statut pour « récupérer » des MEPs du secondaire II. Mais il rappelle qu'après l'obtention de la 3^{ème} période grâce à l'AVEPS, au SEPS et à la SPV, il n'y avait pas eu plus d'inscriptions de leur part.

Après avoir proposé quelques modifications orthographiques, ces articles sont acceptés tels quels, avec toutefois 2 refus et 4 abstentions.

6. Informations

Raphaël Blanchard explique que la participation aux journées cantonales de l'année dernière était en légère hausse, notamment grâce à celle d'athlétisme avec ses 38 inscriptions.

Par contre, il souligne qu'à ce jour, il y a un problème d'inscription pour la natation : seules 6 équipes sont annoncées, dont 4 d'Echallens. Il invite chaque établissement à considérer cette offre de joutes aquatiques.

Il reste une place pour le tournoi d'unihockey des membres AVEPS à Pully du mercredi 30 novembre.

À noter que toutes les dates des journées 2012 figurent sur le site.

Il précise cependant que la date du tournoi d'unihockey, Rivella Games, aura lieu le 12 mars 2012.

6.1 Journées régionales et cantonales : Raphael Blanchard

Carole remercie et remet avec Nicole une bouteille aux organisateurs des journées cantonales :

- Claudine Dutoit pour l'athlétisme ;
- Catherine Troesch et Bernard Chevalley pour la glisse ;
- Jérôme Krailiger pour le foot en salle ;
- José Sotillo pour le foot ;
- Guy-John Pasche pour l'orientation ;
- Raphaël Blanchard pour la natation.

6.2 Journées suisses : Raoul Vuffray

Raoul Vuffray revient sur la participation vaudoise aux journées suisses, en diminution :

2009 : 19 équipes

2010 : 18 équipes

2011 : 11 équipes, dans 3 disciplines différentes (athlétisme, CO et basket).

Il note que les Vaudois brillent en athlétisme et en basket, et nettement moins en CO !

La journée suisse 2012, aura lieu le 6 juin, à Zurich.

Les 6 équipes vainqueurs de la journée cantonale d'athlétisme se sont déjà inscrites. Les portes restent ouvertes pour toutes les autres équipes. Le délai d'inscription est fixé au 9 décembre.

Le SEPS gère les inscriptions, mais elles se font par le biais de l'AVEPS et de son site Internet.

6.3 AG 2012 : Genolier : Julie Nicollier

AG 2013 : Orbe : Sybille Roch

7. Propositions individuelles

Aucune proposition individuelle ne m'est parvenue.

8. Divers

Claudine nous apporte quelques informations concernant notre webmaster du site internet aveps.ch. Il faut savoir qu'Anouck fait un énorme travail pour mettre à jour toutes les adresses : chaque membre aura son adresse sous cette forme : prenom.nom@aveps.ch (pour les prénoms composés, il faut laisser les tirets à mi-hauteur : jean-paul.descartes@aveps.ch).

Pierre Pfefferlé nous présente son nouveau livre « Enseigner le sport », résultat d'un travail de 3 ans. C'est un outil qui nous est proposé pour l'enseignement du sport. Le public cible est : les étudiants en sport, les MEPs, les praticiens et les professionnels du sport (entraîneurs, ...). Pour plus d'infos : <http://www.ppur.info/enseigner-le-sport.html>.

M. René Gilliéron, syndic de Puidoux nous offre l'apéritif et nous présente sa commune à l'aide d'un petit film bien rythmé et mettant admirablement en valeur le fonctionnement, les particularités et les atouts de celle-ci à travers de magnifiques images.

Kim Egger remercie chacun et chacune pour leur écoute, ainsi que toute l'équipe de Puidoux-Chexbres réunie autour de Serge Weber, qui nous a si bien accueillis. Enfin, il nous souhaite une bonne fin d'année 2011.

Il est 12h35. L'assemblée générale est clôturée.